

Février 2026

Plaidoyer porté par le CNOSF et le CDOS37

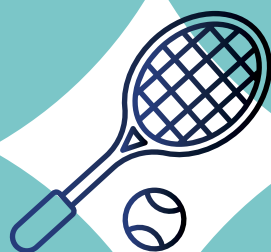


CDOS

INDRE-ET-LOIRE

FAIRE DU SPORT une grande cause municipale, ENSEMBLE

Pour un nouveau pacte sportif
entre **les communes** et **le mouvement sportif**



10

propositions





Francis DIRAISON
Président du Comité
Départemental Olympique
et Sportif d'Indre et Loire

Mesdames et messieurs les Maires, d’aujourd’hui et de demain,

Alors que débute une période électorale riche en enjeux pour nos territoires, dans un contexte national traversé par de nombreux défis, **le mouvement sportif réaffirme sa volonté d’être à vos côtés**. En partenaire constructif, il souhaite **plus que jamais, avec vous, faire du sport un levier de réponses concrètes aux attentes des habitants, partout en France**.

Rappelons-le, **les communes sont les premiers financeurs du sport en France**. C’est grâce à cet engagement que les clubs vivent, que les jeunes s’y épanouissent, que les futurs champions se forment, que les associations se développent. Les équipes municipales sont **les moteurs du sport local**. Ce soutien aux clubs, aux athlètes, aux bénévoles, aux infrastructures... insuffle vitalité, lien social et fierté dans nos territoires. Un engagement qui permet à **162 000 clubs d’accueillir plus de 17 millions de licenciés dans près de 35 000 communes de l’hexagone et d’outre-mer**. Grâce aux politiques locales d’animation et d’inclusion, **le sport vit et fait vibrer nos territoires**.

Et redisons-le : **l’implication des maires a été aussi déterminante dans la réussite de l’accueil par la France des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**. Du relais de la flamme olympique et paralympique à la labellisation Terre de Jeux de plus de 4800 territoires, en passant par la Semaine Olympique et Paralympique, l’Olympiade culturelle, les projets labellisés Impact 2024, et des milliers d’initiatives locales, **les maires ont fait vivre l’esprit des Jeux et rayonner la France dans sa diversité**. Et, sur le terrain, se construit aujourd’hui **un héritage qui doit être durable**, tandis qu’un certain nombre d’entre vous êtes déjà à pied d’œuvre pour préparer la prochaine édition olympique et paralympique des Alpes Françaises 2030. Pour tout cela, et au nom du mouvement sportif - fédérations, clubs, comités départementaux, régionaux et territoriaux olympiques et sportifs : merci !

Nous, mouvement sportif, sommes plus que jamais engagés à vos côtés pour que le sport continue d’unir, d’inspirer, de faire grandir nos territoires.

Si nous sommes lucides sur les priorités qui priment sur le sport au niveau national, **nous avons également la conviction que c’est dans toutes nos communes qu’il doit continuer de vivre et d’exercer ses bienfaits au quotidien**. Le mouvement sportif, plus qu’engagé à vos côtés, souhaite ici **identifier les voies et moyens** de mieux vous accompagner sur le terrain en vous invitant à garder le cap pour faire du sport un levier essentiel de vos actions. Dans cette période d’incertitude, **faisons plus que jamais équipe**.

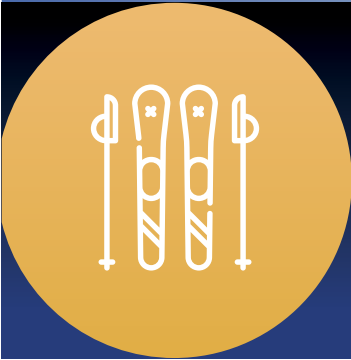
Je vous le dis sans détours : nous avons besoin de vous. Non pas pour compenser un désengagement de l’Etat mais parce que les maires sont un pilier irremplaçable du sport, capable d’opérer avec cet ancrage et cette agilité qui font la force du terrain. Nous, mouvement sportif, sommes plus que jamais engagés à vos côtés **pour que le sport continue d’unir, d’inspirer, de faire grandir nos territoires**.

Dans le présent plaidoyer, nous proposons des **engagements réciproques**, partageons nos **idées d’action** et mettons en lumière des **initiatives inspirantes** car les bonnes pratiques sont nombreuses et ne demandent qu’à être diffusées pour être démultipliées. Nous refusons que le sport soit réduit **au rang de variable d’ajustement**. Et, sans dépenser plus mais en investissant plus juste, nous souhaitons au contraire faire avec vous **de l’accès au sport un droit effectif pour toutes et tous**, sans distinction d’âge, de genre, de condition ou de territoire, en héritage des Jeux et en prévision des prochains.

- **Ensemble, faisons du sport une grande cause municipale.**
- **Ensemble, forçons un nouveau pacte sportif territorial pour le pays.**

NOS 10 PROPOSITIONS pour un pacte sportif territorial

- p.4 _ **Ensemble, faisons du sport une grande cause municipale**
- p.11 _ **Ensemble, construisons un nouveau pacte sportif territorial**
- p.12 _ **1 Un élève, un club !**
- p.14 _ **2 Une ambition renouvelée pour les équipements sportifs**
- p.16 _ **3 Un dialogue au service de normes sportives concertées**
- p.18 _ **4 Le « réflexe sport » dans la planification urbaine**
- p.20 _ **5 Territoire sportif, territoire attractif**
- p.22 _ **6 Un club, une entreprise !**
- p.24 _ **7 Un bénévole, une équipe**
- p.26 _ **8 Le Contrat Local de Santé, jamais sans le sport**
- p.28 _ **9 Un club, une chance**
- p.30 _ **10 Le Projet Sportif Local : une ambition, une méthode, un outil**



Remerciements

Le CNOSF tient à exprimer ses sincères remerciements à toutes les personnes ayant contribué à l’élaboration de ce plaidoyer, pour leur disponibilité et la qualité de leur apport : les maires, l’ANDES, les présidents et équipes des fédérations, ligues et clubs du mouvement sportif, les structures déconcentrées du CNOSF (comités départementaux, régionaux et territoriaux olympiques et sportifs), les experts et partenaires du sport, mais aussi les auteurs des études et rapports que nous avons pu consulter. L’engagement et l’expérience de terrain de ce collectif nous a permis de bâtir des propositions concrètes et de préciser les conditions de leur mise en œuvre, pour préserver et fortifier les politiques sportives locales.

Ensemble, faisons du sport une grande cause municipale

Les maires sont, depuis toujours, les premiers artisans d’un sport ouvert à toutes et tous dans notre pays. Aujourd’hui, chacun mesure combien l’exercice des responsabilités locales se fait plus exigeant, plus contraint, parfois plus incertain.

Mais le sport demeure, plus que jamais, l’une des réponses majeures aux défis contemporains : lien social, santé publique, éducation, engagement citoyen... Et les Français nous l’expriment clairement : ils ne veulent pas voir l’ambition sportive reculer dans les territoires.

Avançons donc résolument, ensemble, élus et mouvement sportif. Dans ce moment décisif pour la vie publique locale, faisons du sport **une grande cause municipale**, un engagement ancré au service d’une conviction partagée : l’activité physique et sportive sert le bien commun.



Les budgets du sport local

- **Les budgets sport des communes s’élèvent à 8,7 Md€** auxquels s’ajoutent 3,6 Md€ pour les EPCI, soit un total de 12,3 Md€ pour le « bloc communal »⁴.
- **Le sport** représente en moyenne 3 % des dépenses de fonctionnement et 9 % des dépenses d’investissement des communes, soit **en moyenne 205 € par habitant**⁵.
- 30 % des communes flèchent plus de **10 % de leurs investissements** vers le sport⁵.
- Les subventions annuelles allouées par les communes sont en moyenne de **1 606 € par association sportive**⁵.

I. LES MUNICIPALITÉS SONT LES PILIERS DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Le sport, en France, est d’abord une réalité municipale

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont été un moment unique, où le sport est apparu comme l’un des derniers biens communs **capables de rassembler les générations, les cultures, les territoires. Les Jeux ont mis en lumière la force du modèle sportif français**, c’est-à-dire ce qui, en réalité, existait déjà et travaillait silencieusement dans le pays : un tissu vivant de clubs, de bénévoles, d’éducateurs, de lieux partagés, de communes mobilisées. **Car l’élan olympique n’est pas né uniquement dans les stades** ; il est aussi parti des territoires. Il s’est exprimé dans les 4 800 villes labellisées Terre de Jeux, à chaque étape du relais de la flamme, dans les fêtes sportives de quartier, les manifestations scolaires, les animations portées par les clubs et les événements de la Grande Cause Nationale¹. Partout, les communes ont été les artisans du climat d’accueil, de la logistique, de la circulation des publics, de l’ouverture des équipements...

Le sport, en France, est ainsi d’abord une réalité municipale. Les communes construisent, gèrent et entretiennent les équipements sportifs, assurent la mise à disposition des installations scolaires et soutiennent activement le tissu associatif, à travers les subventions allouées et l’organisation de manifestations sportives.

Dans le sillage des Jeux, grâce à ce maillage territorial et à leurs actions de mobilisation, la pratique sportive a progressé et **le sport occupe aujourd’hui une place inédite dans la vie des Français** : en 2024, **71 %⁵ des Français déclarent pratiquer une activité physique régulière** (une hausse de +17 pts en 12 ans) et le nombre de **sportifs licenciés atteint le record de 17,2 millions (+25 % depuis 2002)**³.

Les communes sont aujourd’hui les premières contributrices de la politique sportive nationale.

Leur effort est conséquent avec 8,7 milliards d’euros de dépenses, **un chiffre qui atteint 12,3 milliards⁴ en intégrant les intercommunalités**. Et les communes sont plus de 30 % à consacrer au sport plus de 10 % de leur budget d’investissement⁵.

En France, le sport est une **économie territoriale** à part entière : 2,6 % du PIB (68 milliards d’euros), et plus de 144 000 entreprises œuvrent dans ce secteur, soit une progression de près de 30 % entre 2018 et 2022⁴. Le sport dynamise l’hôtellerie, la restauration, le commerce, les transports, la vie universitaire. A l’échelle locale, ce sont près de 50 000 emplois au service du développement du sport territorial, dont 17 000 agents fonctionnaires et contractuels recrutés sur la filière sportive des collectivités⁶.

Le club fédéré est le partenaire privilégié des communes pour faire vivre le sport localement

En France, le sport s’appuie aussi sur une dynamique associative exceptionnelle : **1/4 des associations relèvent du domaine sportif**, faisant de celui-ci **premier secteur associatif du pays mais aussi le premier secteur d’engagement**, avec 3,5 millions de bénévoles⁹.

Et au cœur de ce paysage sportif unique **agissent 162 000 clubs associatifs**¹⁰. A la fois espaces d’apprentissage, lieux de transmission, de détection, structures d’accueil, les clubs assurent une offre diversifiée sur tout le territoire, en relai de l’école, en soutien de la famille, en viviers de talents. Ils sont en effet de véritables pépinières : **58 %¹¹ des sportifs de haut niveau citent les clubs de proximité parmi les trois acteurs les plus déterminants de leur parcours**, preuve que derrière chaque médaille il y a un territoire, que derrière chaque athlète il y a un club local et des éducateurs.

La constance de l’engagement des maires en faveur du sport est reconnue ; lorsqu’un maire agit dans ce domaine, cela est perçu et valorisé : ainsi **63 % des Français se déclarent satisfaits de l’action de leur commune en matière de sport**¹² : une progression de 6 points en 4 ans. L’élan des Jeux en a amplifié la portée : 44 % des citoyens estiment que leur ville accorde désormais une place plus importante au sport dans ses politiques publiques, un chiffre qui atteint 61 % en région parisienne¹³.

II. MAIS LES MAIRES SONT SOUMIS À DE FORTES TENSIONS, ET LE SPORT FRANÇAIS REDOUTE UN REcul DE L’INVESTISSEMENT DES COMMUNES

Un contexte budgétaire contraint et des priorités « concurrentes »

Les maires se trouvent aujourd’hui dans une situation contrainte, l’État ayant engagé un plan d’économies d’ampleur dont une partie impacte les collectivités locales et leur capacité d’investissement.

Les maires doivent aussi arbitrer entre des priorités « concurrentes » dont les exigences ne cessent de croître (sécurité, logement, emploi...), imposant parfois des décisions douloureuses : réduire ou fermer des services

publics de proximité, limiter le soutien aux familles pour les activités périscolaires, réduire des subventions...

À cela s’ajoute la complexité des transformations territoriales : lutte contre les déserts médicaux ou l’isolement des personnes âgées, prévention de la délinquance, adaptation des transports aux impératifs de la transition écologique, etc. **Le maire est, plus que jamais, le point de rencontre de toutes les attentes sociales.**

Les clubs sportifs fédérés

- **162 000 clubs affiliés à 111 fédérations** membres du CNOSF
- Un budget moyen de **52 700 €** dont 68 % reposent sur des financements issus de leurs activités (licences et cotisations annuelles, ventes de produits et services, manifestations)
- Pour **75 %** des clubs, **la commune est l’acteur public** qui fournit le plus de soutien financier¹⁴
- **83 %** des clubs ont entre **100 et 500 licenciés**

Les ressources humaines du sport local



• **46 000** personnes travaillent dans les services des sports des collectivités territoriales, dont **16 000** occupent des emplois d’animateur ou d’éducateur sportif⁷.

• **Plus de 90 % des communes de moins de 10 000 habitants n’ont pas d’adjoint au sport.**

Mais 82 % des communes labellisées « Villes actives et sportives⁸ » disposent d’un service des sports dédié, fort de **34 équivalents temps plein** en moyenne⁵.

Le sport occupe aujourd’hui une place inédite dans la vie des Français

- Un record de **17,2 millions** de licenciés
- Près de **500 000** spectateurs chaque week-end au soutien de leurs équipes dans les stades

1. En 2024, dans le contexte de l’accueil par la France des Jeux olympiques et paralympiques, l’activité physique et sportive a été érigée au rang de grande cause nationale et fait l’objet de près de 10 000 événements et animations dans les territoires. / 2. 14^e Baromètre Sport-Santé, FFEPGV - Ipsos France, 4 février 2025. / 3. INJEP, Les licences annuelles des fédérations sportives en 2024, 23 juillet 2025. / 4. BPCE, L’Observatoire, Une filière sport diversifiée et dynamique, juillet 2024. / 5. ANDES, Enquête Projet Sportif Local, Sur les candidatures 2025 - Label Ville Active et Sportive, octobre 2025.

6. Direction générale des collectivités locales et Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Rapports sociaux uniques 2021, avril 2024. / 7. Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Observatoire de l’emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale, juin 2021. / 8. Label institué en 2017 par le Conseil national des Villes actives et sportives dont les membres fondateurs sont l’ANDES et l’Union sport et cycle, en partenariat avec le ministère des sports et l’Agence nationale du sport. Il est décerné aux municipalités candidates jugées les plus engagées en faveur de la pratique sportive. / 9. INJEP, Les chiffres clés de la vie associative, 2023. / 10. INJEP, Les chiffres clés du sport, 2020. / 11. Observatoire BPCE, Les Sportifs De Haut Niveau : Vécu, Parcours, Attentes, juillet 2024. / 12. Union Sport & Cycle x Ville Active & Sportive, Le sport dans la ville, 2024. / 13. Observatoire de la démocratie de proximité AMF - CEVIPOF / Sciences Po, Les maires sous pression budgétaire face à un État centralisateur, novembre 2024. / 14. Le modèle économique des clubs sportifs fédérés, analyse et pistes de développement, étude réalisée pour le CNOSF, par le Centre de droit et économie du sport, et Olbia conseil, 2020.

Les communes
sont les premières
contributrices
de la politique
sportive
nationale



43 %
des collectivités
annoncent une
diminution de
leur budget sport

Cette accumulation de responsabilités s'accompagne **d'une fragilisation de la fonction elle-même**. Entre 2020 et 2025, le nombre annuel de démissions de maires a été multiplié par 4, 45 % d'entre eux estiment ne pas être reconnus par l'État, et 83 % jugent leur mandat usant pour la santé¹⁵. En avril, seuls 42 % souhaitaient se représenter en mars 2026¹⁵.

C'est dans ce contexte de tensions, d'incertitudes et d'arbitrages difficiles... que se joue aujourd'hui la place du sport dans l'action municipale.

Des défis pour les maires qui sont aussi ceux des clubs

Si la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France reconnaît aux communes un rôle renforcé dans la gouvernance territoriale du sport, **sa mise en œuvre à travers les Plans Sportifs Locaux est encore très limitée. L'équation sportive est pourtant complexe à piloter pour les maires**. A la nécessité de maintenir les équipements, de soutenir les clubs et de garantir l'accès pour tous, s'ajoutent des défis nouveaux : prévention des violences dans les stades, lutte contre la radicalisation dans certains lieux de pratiques... Dans un autre registre, les défis ne manquent pas pour la fidélisation des ressources humaines qui font le sport local, la mise en accessibilité des infrastructures ou la maîtrise de leurs coûts (notamment énergétiques) de fonctionnement.

Pouvons de la vie sportive française, **les villes et les clubs font face à des enjeux communs : nouveaux usages en évolution rapide, digitalisation, infrastructures parfois saturées, vieillissantes ou éloignées, érosion du bénévolat ou volatilité de l'engagement**.

Certains signaux sont inquiétants, comme le montre le dernier baromètre de l'Andes « Budget sport 2025 » : 43 % des collectivités annoncent une diminution de leur budget sport ; 49 % une réduction de leurs investissements en infrastructures sportives ; 41 % diminuent le montant alloué à l'organisation d'événements sportifs et 31 % réduisent leurs effectifs dédiés au sport¹⁵.

À l'inverse, à l'heure où le gouvernement annonce un grand acte de décentralisation, il est intéressant de rappeler les conclusions du rapport Woerth¹⁷, qui plaide pour que le bloc communal (municipalités et EPCI¹⁸) soit reconnu comme **« chef de file » sur la compétence sport**.

Et le sport n'échappe pas à la réalité du pays : l'accès à la pratique est inégal selon les territoires et les profils sociaux ; la pratique diminue dans certains quartiers, progresse dans d'autres. La 'pratique libre' séduit par ailleurs de nouveaux publics, les femmes par exemple qui ne représentent que 39 %¹⁹ des licences sportives, les seniors de plus 60 ans qui n'en constituent que 14 %²⁰, ou encore les étudiants, pour lesquels le principal problème reste néanmoins que plus de 40 %²¹ d'entre eux n'ont aucune pratique sportive régulière.

À l'école primaire, les associations sportives scolaires sont encore trop peu présentes. Ce lien est pourtant fondamental : 82 % des enseignants indiquent que l'activité physique et sportive à l'école améliore l'engagement des élèves dans une pratique d'activité physique et sportive hors école²².

Les équipements sportifs en France : une offre dense mais inégalement répartie et des enjeux majeurs de rénovation

- **330 000** équipements sportifs²³ répartis dans environ 180 000 installations, soit en moyenne **50 équipements pour 10 000 habitants**.
- **10 617 équipements de proximité construits** dans le cadre des plans équipements de l'Agence Nationale du Sport **depuis 2021**.
- **55 % de la population** vit dans des communes disposant d'au moins **11 types d'équipements sportifs différents**, mais 9 % des Français résident dans des communes n'ayant que 2 types d'équipements ou moins²⁴.
- **87 %** des équipements sont **publics**, dont 72 % détenus par les communes.
- Les collectivités locales ont investi **5,8 milliards d'euros** en 2022 pour la **rénovation** et la **construction** des équipements sportifs²⁵.
- **30 % des installations datent d'avant 1985 sans rénovation**²⁶, dont 1200 piscines construites avant 1975 non rénovées²⁷.

Les clubs font également face à une gouvernance du sport éclatée, où les acteurs ne coopèrent pas toujours. Cet enjeu de coordination est particulièrement critique s'agissant de la programmation et de la gestion des équipements.

Fort au sens strict de 182 000 installations sportives, le parc sportif français connaît des disparités territoriales marquées entre zones urbaines bien équipées et zones rurales ou de montagne plus démunies. 72 % des équipements sportifs appartiennent aux communes, qui doivent donc en supporter l'essentiel de l'effort financier pour leur construction et leur entretien. **Le secteur privé ne représente encore qu'environ 8 % de l'offre d'équipements sportifs**, mais sa croissance est rapide, portée par une demande accrue de flexibilité et de services.

Malgré des investissements conséquents des collectivités ces dernières années, l'état du patrimoine sportif reste préoccupant. Les besoins de mise aux normes, d'amélioration énergétique, d'adaptation aux nouveaux usages et les exigences accrues en matière de sécurité accentuent encore la pression financière, notamment pour les piscines.

III. LES COMMUNES DOIVENT GARDER
LE CAP DU SOUTIEN AU SPORT

Les clubs ont besoin des maires, comme les habitants
ont besoin de sport

Les maires et leurs adjoints au sport portent le sport de proximité ; ils sont les garants de la cohérence entre écoles, clubs, espace public et tissu associatif. Si la mobilisation historique des maires en faveur du sport est reconnue, les difficultés énoncées ne doivent pas ralentir ni diminuer leur engagement.

Le sport est un « géant sociétal » qui porte en lui
beaucoup des réponses aux problèmes actuels

Jamais la pratique sportive n'a été aussi développée, jamais son impact économique, sanitaire, éducatif et social n'a été aussi clairement établi dans notre pays. Le sport est un investissement rentable pour la collectivité : chaque euro consacré à l'activité physique génère jusqu'à 13 euros d'économies³⁰ en dépenses de santé et d'effets induits sur la citoyenneté, la réussite éducative, l'engagement bénévole. Le sport ne coûte pas, il prévient.

Le principal enjeu réside ainsi dans la capacité à programmer durablement des investissements équilibrés et soutenables, tout en réduisant les inégalités d'accès au sport sur le territoire. **Car avec près de 62 %²⁸ des créneaux réservés aux associations sportives, les équipements sont clés pour les clubs**, 28 %²⁹ des jeunes de moins de 25 ans se sont vus refuser une inscription dans un club au moins une fois dans les 5 dernières années, en raison, principalement d'un manque d'accès aux créneaux.

Mais l'enjeu n'est plus seulement de construire, il est aussi d'ouvrir et de partager. Si la distinction entre équipements structurants (stades, piscines, gymnases) et équipements de proximité (terrains extérieurs, city-stades, parcours en accès libre) est nécessaire pour une bonne approche des besoins sportifs par bassin de vie, la question n'est pas tant de dépenser plus que de mieux organiser l'usage.

Les communes subissent enfin des requêtes de mises aux normes pour l'amélioration de leurs infrastructures au regard de l'évolution du parcours sportif en championnats des clubs professionnels ou semi professionnels. Sur ce point, le dialogue semble parfois grippé entre les parties et il importe de restaurer une meilleure écoute réciproque entre collectivités et mouvement sportif pour mieux piloter le sujet de ces « normes grises ».

Un engagement qui ne peut ni ne doit se substituer à la responsabilité de l'État par ailleurs. Un engagement qui n'a pas vocation à compenser un retrait, mais à faire vivre, au plus près des habitants, l'ambition collective que le pays tout entier – avec le mouvement sportif – porte pour le sport.

Les effets de l'activité physique et sportive sur la santé et l'éducation sont désormais solidement connus : elle contribue à la protection de la santé mentale (prévention des troubles dépressifs) et réduit de 60 % le risque d'accident vasculaire chez l'adulte³¹.

Nouveaux usages,
digitalisation,
érosion du
bénévolat,...

L'équation sportive
est complexe à
piloter pour les
maires

Le sport
ne coûte
pas, il
prévient

15. CEVIPOF / Sciences Po, L'état d'esprit des maires à un an du scrutin, avril 2025. / 16. Baromètre ANDES, Des subventions publiques locales aux clubs sportifs « des signaux inquiétants de décélération budgétaire, mai 2025 / 16. Décentralisation : le temps de la confiance – Rapport d'Eric Woerth au Président de la République, mai 2024. / 17. Il est à noter que 27 % des communes de moins de 2 000 habitants ont transféré certaines compétences (gestion d'équipements, animation sportive, coordination associative) à leur EPCI, proportion qui atteint 59 % pour les communes de plus de 50 000 habitants. / 18. INJEP, Recensement des licences et clubs sportifs 2023, juillet 2024. / 19. INJEP, Recensement des licences et clubs sportifs 2024. / 20. ICÉSIR, Le développement de la pratique sportive étudiante, janvier 2023. / 21. ONAPS, 30 minutes d'activité Physique Quotidienne (APQ) à l'école primaire, Académie de Créteil, 2023. / 22. ONAPS, 30 minutes d'activité Physique Quotidienne (APQ) à l'école primaire, Académie de Créteil, 2023.

23. Data ES, ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative / 24. INSEE, Équipements sportifs : une offre plurielle et contrastée en ville, des temps d'accès plus longs en milieu rural, février 2025 / 25. BPCE, L'Observatoire, Une filière sport diversifiée et dynamique, juillet 2024. / 26. Rapport de la Cour des Comptes, Les politiques publiques en faveur des jeunes, 2025 / 27. Quels équipements pour une nation sportive ? Belkhir BELHADDAD, Mars 2022 / 28. Média Filière pour le compte du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, son Pôle Ressources National Sport- Innovations (PRNSI) et l'Agence Nationale du Sport (ANS), Annexe 2A, Analyse de l'occupation des équipements sportifs, novembre 2025. / 29. CREDOC-injep, baromètre de la pratique sportive, 2024. / 30. Observatoire des métiers du sport, Etude sur l'impact social, sociétal et économique du Sport, janvier 2025 / 31. Ministère de la Santé, Activité physique, sédentarité et santé, février 2025

Dans le champ scolaire, elle améliore les performances en lecture, mathématiques et sciences, réduit l'absentéisme et l'on observe que 72 % des élèves les plus performants en fin de cinquième sont licenciés en club³², signe de l'étroite articulation entre sport encadré et apprentissage. Le sport agit comme un levier de santé globale (physique, cognitive et mentale). **Un constat qui plaide pour l'aménagement d'un temps extrascolaire dédié au sport avec le club associatif.** C'est le sens de la contribution versée par le CNOSF à la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant : **le sport doit trouver sa place, avec le club, dans les rythmes hebdomadaires des enfants.**

De nombreux indicateurs restent cependant alarmants. L'inactivité physique représenterait 140 milliards d'euros de coûts évitables chaque année³³, l'équivalent de 42 % de la dépense de santé³⁴ ; en l'espace de 25 ans, les enfants ont perdu 40 % de leurs capacités cardio-vasculaires³⁵ ; 73 % des adolescents n'atteignent pas les recommandations de l'OMS³⁶ ; et, dès l'âge de trois à cinq ans, les enfants passent déjà 1 h 22 par jour devant les écrans³⁷. Si rien n'est fait, l'OMS estime qu'en 2050, un enfant sur trois sera obèse et que deux tiers d'entre eux lutteront durablement contre leur surpoids³⁸. Le sport ne saurait donc être considéré comme un simple agrément : il est une nécessité vitale.



L'inactivité physique, une bombe à retardement sanitaire qu'il faut désamorcer

- La **sédentarité** est un facteur de risque sanitaire majeur, touchant toutes les tranches d'âge.
- Selon l'ANSES, **95 %³⁹** de la population française adulte est exposée à un risque de détérioration de la santé par **manque d'activité physique**. Et **49 %** des jeunes de 11 à 17 ans présentent un **risque sanitaire très élevé**, caractérisé par le dépassement simultané des deux seuils : **plus de 4 h 30 de temps écran journalier et/ou moins de 20 minutes d'activité physique par jour⁴⁰**.
- La pratique d'une activité physique régulière **réduit le risque** de développer une **dépression** d'environ 10 % chez les jeunes, 22 % chez les adultes, et 21 % chez les personnes âgées⁴¹.
- Chez les jeunes : après six semaines d'entraînement, un collégien regagne **5 % de ses capacités cardio-respiratoires⁴²**.
- Chez les adultes : l'activité physique est reconnue depuis 2011 par la Haute Autorité de Santé comme une **thérapeutique non médicamenteuse**, elle diminue de 60 % les risques de survenue d'accident vasculaire⁴³.
- Une étude sur l'évaluation du dispositif des **30 minutes d'activité** physique à l'école a révélé que 78 % des enseignants constataient **une meilleure attention et concentration** chez les élèves⁴⁴.
- **77 %** des adultes estiment que l'activité physique contribue à leur **bien-être mental⁴⁵**.

La pratique sportive agit également comme un facteur de prévention déterminant dans **la lutte contre la délinquance et le décrochage scolaire**. Les programmes d'activité physique structurée ont démontré leur capacité à réduire les passages à l'acte, en offrant des cadres relationnels stables et une organisation régulière du temps. À ce titre, le coût évité en matière de

délinquance grâce à la pratique sportive est estimé entre 10,4 et 31,1 milliards d'euros par an⁴⁶. De la même manière, en consolidant l'attention, l'assiduité et l'engagement dans la vie scolaire, le sport constitue un rempart efficace contre le décrochage, pour un coût évité évalué entre 1,5 et 3,1 milliards d'euros chaque année⁴⁴.



Le sport constitue un vecteur d'espoir pour la **jeunesse**. Alors qu'1,5 million de jeunes se trouvent aujourd'hui sans emploi ni formation⁴⁹, et que le taux de chômage des moins de 25 ans dépasse 20 %⁵⁰ dans les QPV et les ZRR, le sport demeure l'un des rares leviers encore en mesure de réengager les publics les plus éloignés de l'emploi. Il permet des politiques « d'aller vers », c'est-à-dire d'intervenir directement dans les quartiers, les établissements scolaires, les clubs et les espaces publics, et touche 72 % des 15-24 ans⁵¹, sans distinction sociale. Le sport facilite le repérage, la remobilisation et la mise en valeur d'aptitudes et de qualités utiles à un parcours d'insertion. A titre d'illustration, le **dispositif des clubs engagés** lancé en 2022 et piloté par France Travail mobilise près de 11 500 clubs pour favoriser l'insertion par le sport des personnes éloignées de l'emploi⁵². Avec déjà 150 000 bénéficiaires et plus de 50 % de retour à l'emploi, il illustre la capacité du sport territorial à s'affirmer comme un levier concret d'inclusion sociale et professionnelle.

Le sport est un champ d'action légitime, visible et fédérateur

Le sport est un allié. Il parle à toutes les générations, il rassemble sans distinguer, il anime la ville sans opposer. Il permet d'agir immédiatement, concrètement, visiblement.

Au-delà de la vitalité de la pratique, le sport fédère : 84 % des Français considèrent qu'il joue un rôle significatif dans la cohésion sociale³³. Selon une étude récente de l'Union Sport et Cycle et de l'ANDES⁵², 91 % des Français se disent intéressés par le sport, **81 % le considèrent comme une politique publique importante et ne souhaitent pas que les maires se désengagent et 96 % des 18-24 ans estiment qu'il a des effets positifs sur la société.**

Le sport par ailleurs n'est pas seulement joué : il est vécu ensemble. Chaque année, près de 20 millions⁵⁴ de Français se rendent dans les stades et les salles pour soutenir une équipe dans le cadre des compétitions des ligues professionnelles.

Enfin, le lien entre le sport et les seniors est un impératif de société. La France vieillit, et **le défi majeur des années à venir réside dans le « vieillissement actif »**. L'activité physique est en effet le premier facteur de maintien de l'autonomie après 60 ans ; elle diminue de 20 à 25 % les risques de chute⁴⁷, premier motif d'hospitalisation évitable chez les aînés. Le sport retarde également la dépendance cognitive, réduit l'isolement, et restaure le plaisir d'être avec d'autres.

33 % de la population française a entre 50 et 75 ans, mais cette tranche d'âge est peu connectée aux clubs. Les freins sont connus : manque d'information, horaires inadaptés, offre trop orientée vers la performance. Or, ces seniors disposent de temps, de stabilité sociale et de pouvoir d'achat et doivent donc devenir un public prioritaire pour les associations sportives, d'autant que le club sportif est reconnu comme générateur de liens intergénérationnels : 75 % des licenciés affirment que les associations sportives encouragent le lien adultes-seniors-enfants⁴⁸.



L'activité physique est le premier facteur de maintien de l'autonomie après 60 ans



84 % des Français considèrent que le sport joue un rôle significatif dans la cohésion sociale

32. INSEE, Caille JP, « Les pratiques sportives des collégiens sont très liées au rapport au sport de leurs parents et à leurs vacances d'été », Insee Références, 2020 / 33. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Les dépenses de santé en 2024 - Résultats des comptes de la santé - Édition 2025, 30 septembre 2025. / 34. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Les dépenses de santé en 2024 - Résultats des comptes de la santé - Édition 2025, 30 septembre 2025 / 35. Ministère de la Santé, Activité physique et sportive : un atout santé pour les jeunes, 4 mars 2024. / 36. BEH Santé publique France, 2020. / 37. Temps d'écran des enfants de 3 à 11 ans : un usage précoce, quotidien et marqué par les inégalités sociales. / 38. The Lancet, Global, regional, and national prevalence of adult overweight and obesity, 1990–2021, with forecasts to 2050: a forecasting study for the Global Burden of Disease Study 2021, 21 août 2025. / 39. ANSES, Manque d'activité physique et excès de sédentarité : une priorité de santé publique, 15 février 2022 / 40. ANSES, Inactivité physique et sédentarité chez les jeunes, 23 novembre 2020. / 41. American Journal of Psychiatry 175, Physical Activity and Incident Depression: A Meta-Analysis of Prospective Cohort Studies, Mai 2018. / 42. Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. "Grande Cause Nationale 2024. Bouge 30 minutes chaque jour !" 2024. / 43. Ministère de la Santé, Activité physique, sédentarité et santé, février 2025. / 44. ONAPS, 30 minutes d'activité Physique Quotidienne (Apq) à l'école primaire, 2023. / 45. Ifop, Le sport-santé en France, avril 2024.

46. Etude sur l'impact social, sociétal et économique du sport, réalisée sous l'égide de l'Observatoire des métiers du sport avec le cabinet Pluricité et le Centre de droit et d'économie du sport, avec le soutien de l'AFDAS, janvier 2025. / 47. Ministère chargé de l'autonomie, Plan antichute des personnes âgées, 21 février 2022 / 48. Rapport d'étude Sport dans la ville x Ipsos, USC, 2024. / 49. DARES, fichier des demandeurs d'emploi France Travail 2024. / 50. Observatoire national de la politique de la ville, Situation de l'emploi de 2014 à 2022 en QPV, édition 2023. / 51. Injep, Les pratiques sportives en France en 2024 avant les Jeux de Paris. / 52. Les clubs sportifs engagés, France Travail. / 53. Ipsos Sopra-Steria-Ebra, Baromètre du lien social, 2024. / 54. Association Nationale des Ligues de Sport Professionnel



47 %

des 16–25 ans
déclarent souhaiter
travailler dans le
secteur du sport



Pour 75 %

des clubs, la
commune est
l'acteur public qui
fournit le plus de
soutien financier



81 %

des Français
considèrent le
sport comme
une politique
importante à
maintenir

Les échéances de 2026 et 2030 appellent une nouvelle promesse de sport au niveau local

Au cœur de l'héritage des Jeux de 2024, et à l'approche des Jeux des Alpes 2030, le sport s'affirme comme un vecteur d'image et d'unité. Près de 9 Français sur 10 jugent bénéfique l'organisation de grands événements sportifs⁵⁵, qui constituent aujourd'hui le premier élément de rassemblement du pays, cité par 47 % des personnes interrogées, devant la gastronomie, le modèle social ou la langue⁵⁶. Cette dynamique touche particulièrement la jeunesse : **47 % des 16–25 ans déclarent souhaiter travailler dans le secteur du sport ou y être déjà engagés**⁵⁷. Le sport est ainsi perçu non seulement comme un vecteur de cohésion, mais aussi comme une projection vers l'avenir.

Le sport n'est pas un domaine isolé de l'action publique : Il irrigue et transforme de nombreux champs de politiques sectorielles. Il relève à la fois de la prévention en santé publique, de l'aménagement du territoire et des mobilités, de l'éducation et de la jeunesse, de la cohésion sociale, du développement durable, de l'urbanisme et du cadre de vie.

Le projet associatif du club fédéré à 360° doit être réaffirmé et soutenu

Relais d'une école souvent limitée en matière d'équipements, le club est au cœur de la vie locale ; il crée de l'activité, stabilise des parcours, soutient des vocations et contribue à la vitalité des bassins de vie. Il est non seulement un lieu d'apprentissage, mais aussi un pôle de formation et d'ancrage social.

Et les clubs **savent travailler main dans la main avec les collectivités pour assurer non seulement leur vocation sportive mais des missions éducatives et sociales essentielles.** L'essor des **clubs inclusifs** lancé par le **Comité Paralympique et Sportif Français** en est une illustration concrète : 2 300 clubs accueillent désormais des personnes en situation de handicap, avec l'appui de 123 collectivités engagées⁵⁸.

À ce titre, il ne peut être pensé comme une politique d'animation parmi d'autres, ni traité au seul prisme des équipements. Il doit être anticipé, planifié, intégré en amont des démarches programmatiques locales – qu'il s'agisse d'un Projet Éducatif Territorial, d'un Contrat Local de Santé, d'un Plan Local d'Urbanisme, ou encore d'un schéma des mobilités douces.

Là où il est envisagé de manière stratégique, le sport devient un levier d'hospitalité urbaine, d'inclusion, de durabilité et d'attractivité territoriale.

Les élections municipales de 2026 ouvriront un nouveau cycle politique. Figure de confiance dans un paysage politique fragmenté, responsable du quotidien, **le maire est l'arbitre des usages de l'espace public, gardien des infrastructures et du lien social.** Santé publique, éducation, cohésion sociale, prévention, attractivité : **le sport a démontré sa capacité à agir de manière transversale. Il est un atout maître pour les équipes municipales.**

Mais les associations sportives souffrent financièrement, avec une fragilisation progressive de leurs budgets et un modèle dont on a vu qu'il était aujourd'hui sous tension. En 2020, les clubs sont près de 45 % à déclarer des difficultés financières⁵⁹.

Ensemble, mouvement sportif et élus, nous devons soutenir et accompagner le club dans une économie territoriale élargie. Son modèle n'est pas essoufflé : dans une vision à 360°, il est au contraire plus essentiel que jamais. L'enjeu est de le soutenir, de l'entourer. C'est le rôle des fédérations sportives, des comités olympiques et sportifs dans les territoires (15 CROS, 7 CTOS et 109 CDOS), dont la mission est d'animer, accompagner l'action des clubs, former, conseiller, aider au montage de projets, faciliter les coopérations, et soutenir les communes dans la conduite de politiques sportives efficaces.

Ensemble, construisons un nouveau pacte sportif territorial

Ce plaidoyer appelle à la construction d'un nouveau pacte sportif territorial entre le mouvement sportif et les élus locaux. Les maires sont les chefs de file naturels de cette dynamique. Et disons-le : il ne s'agit pas de dépenser davantage, mais d'investir justement, en organisant mieux l'action sportive locale et en fédérant plus efficacement ses acteurs : écoles, jeunesse, services publics, entreprises, clubs amateurs et professionnels, athlètes, réseaux bénévoles et habitants, ...

10
propositions



Ce pacte mobilise les communes et les clubs associatifs, et engage aussi les fédérations, les CROS, les CTOS et les CDOS, entités déconcentrées du CNOSF, autour de **dix propositions.**

Ces propositions s'appuient sur deux mois de travaux, et la revue de plus d'une **cinquantaine d'études françaises et internationales** sur les effets du sport dans les domaines sanitaire, éducatif, social et économique. Une **consultation structurée** a également été menée auprès des CROS, CTOS et CDOS, ainsi qu'auprès de l'ensemble des fédérations membres du CNOSF, mobilisées pour représenter la diversité des pratiques et des territoires. **Plus de 120 contributions ont ainsi été analysées.** A ces éléments, s'ajoutent **plus de quarante entretiens conduits** auprès de fédérations, clubs, acteurs socio-économiques et élus locaux (maires et adjoints aux sports), afin d'identifier les dispositifs qui fonctionnent et les conditions concrètes de leur passage à l'échelle.

Lorsqu'une initiative locale, d'abord expérimentale, est reprise, adaptée et portée par des centaines de maires, **elle cesse d'être une singularité pour devenir un mouvement, puis une réforme.** C'est dans cet esprit que s'inscrit aussi notre démarche : mettre en lumière les réussites locales, les méthodes éprouvées, les coopérations qui fonctionnent, afin qu'elles puissent être partagées et démultipliées.

55. Baromètre de la perception des grands événements sportifs par les Français, Vague 1, juin 2025, Toluna - Harris Interactive, pour Territoires d'Événements sportifs. / 56. Baromètre du lien social : qu'est-ce qui unit les Français en 2024 ?, avril 2024 - Ipsos - Sopra - Steria, groupe EBRA. / 57. UCPA – Crédoc, baromètre "Pratiques sportives des 16-25 ans", édition 2023 – 2024, avril 2024. / 58. Évaluation du programme Club inclusif, Quadrant conseil, CPSE, octobre 2025. / 59. Le modèle économique des clubs sportifs fédérés, analyse et pistes de développement, étude réalisée pour le CNOSF, par le Centre de droit et économie du sport, et Olbia conseil, 2020.

Un élève, un club !

Notre ambition, en héritage des Jeux : **garantir à 100 % des enfants un accès réel au sport fédéré** (pratique en club ou avec nos fédérations sportives scolaires), tout comme grâce à l'école ils ont accès à l'instruction. Parce que la pratique d'une activité sportive régulière, encadrée et librement choisie doit être **un droit, pas un privilège**.

Ensemble et d'ici 2030, faisons émerger dans notre pays **une génération qui grandit par et avec le sport**, grâce à une complémentarité et une collaboration qui doivent devenir **pleines et entières** entre écoles et clubs, à l'accueil dans nos associations sportives locales de chaque élève dans le cadre extra-scolaire qui doit davantage participer à son épanouissement et à sa santé, et à la bonne coordination de tous les acteurs des temps de l'enfant.

NOS IDÉES D' ACTIONS

Quatre leviers pour construire la génération “Un élève, un club” :

FAIRE DÉCOUVRIR LES CLUBS À L'ÉCOLE TOUT EN RENFORÇANT LA PLACE DU SPORT DANS LE PROJET ÉDUCATIF

- **Organiser** une “Journée des clubs à l'école”, en cohérence avec les temps forts existants — la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) et la Fête du sport —, pour permettre aux enfants et aux familles de mieux découvrir les disciplines et associations locales.

- La SOP, organisée chaque année dans les écoles, reste un levier central pour faire vivre le lien entre les établissements scolaires et les clubs.

- La Fête du sport, qui se tiendra désormais en semaine sur les cinq prochaines années, doit, elle pleinement associer les écoles et les collectivités comme parties prenantes à part entière.

- **Désigner** dans chaque école un « **Référent sport** » (enseignant, agent municipal ou personnel de direction des établissements scolaires) chargé de coordonner le lien école-club et de relayer les dispositifs d'accès au sport auprès des familles (Pass'Sport, CAF, aides municipales).

- **Généraliser** les 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) dans les écoles primaires, en complément de l'EPS, pour améliorer la motricité et ancrer tôt le goût du mouvement chez les enfants.

- **Développer** des cours d'école actives : relancer l'action d'aménagement qui avait été impulsée en ce sens avec les plans équipements de l'Agence nationale du sport, afin de les rendre plus propices à l'activité physique tant des garçons que des filles.

- **Développer** le « Savoir glisser » en complément du « Savoir rouler » et du « Savoir nager », en partenariat avec les fédérations scolaires et de glisse (patinage, roller, skateboard, trottinette...), pour initier les enfants aux pratiques de mobilité douces et actives et intégrer ces apprentissages dans le cadre de la construction de l'héritage des Jeux d'hiver Alpes 2030.

GARANTIR LA CONTINUITÉ ÉCOLE-CLUB : ACCESSIBILITÉ ET TRANSPORT

- **Organiser** de véritables passerelles école-club, en développant l'accueil des enfants dans les clubs après la classe, dans un cadre ludo-éducatif, complémentaire du temps scolaire. Les clubs renforcent leur rôle comme espaces de socialisation et d'épanouissement, où la pratique sportive contribue à la réussite éducative et à l'inclusion.

- La sortie des classes à 16 h ² faciliterait la mise en place de ces accueils dans le temps extra-scolaire, en rendant les horaires plus lisibles pour les familles et en permettant la massification de schémas de transport partagés (navettes scolaires, minibus sportifs, covoiturage organisé avec les familles et les municipalités).

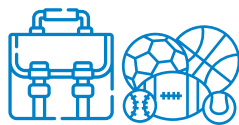
- Ces passerelles doivent s'inscrire dans une gouvernance concertée, associant Éducation nationale, collectivités, mouvement sportif, parents d'élèves et partenaires sociaux, dans le cadre des Projets Éducatifs Territoriaux (PEdT).

LEVER LES FREINS ÉCONOMIQUES — TARIFICATION SOLIDAIRE ET SOUTIEN AUX FAMILLES

- **Intégrer** une tarification solidaire dans les PEdT, en mobilisant la Prestation Sociale Ordinaire (PSO) de la CAF.
- **Développer** les conventions locales CAF-municipalités-clubs pour cofinancer les cotisations des enfants des familles modestes.

STRUCTURER LA GOUVERNANCE : LE PEdT COMME CADRE INTÉGRATEUR

- **Faire** du PEdT le socle du parcours sportif de l'enfant et le cadre de gouvernance partagé entre Éducation nationale, collectivités, mouvement sportif, parents d'élèves et partenaires sociaux.
- **Intégrer** systématiquement un volet “Sport” dans les PEdT, pour coordonner les financements, équipements et partenariats éducatifs locaux, en s'appuyant sur le label “Génération 2030” (reconduit automatiquement aux établissements labellisés “Génération 2024”).



82 %

des enseignants indiquent que l'**activité physique et sportive à l'école** améliore l'engagement des élèves dans une **pratique d'activité physique et sportive hors école** : une complémentarité précieuse entre sport à l'école et sport en club à favoriser **pour tous les élèves** ! ³

L'école et le sport sont deux mondes qui se parlent trop peu. Il faut faire tomber la muraille.



Catherine ARENOU
Maire de Chanteloup-les-Vignes



LE PEdT, C'EST QUOI ?

Créé en 2013⁴, le Projet Éducatif Territorial (PEdT) est un cadre de coopération locale entre la commune, l'Éducation nationale et l'ensemble des partenaires éducatifs (associations, clubs, CAF, etc.).

Il vise à garantir la continuité éducative avant, pendant et après l'école, en coordonnant les actions menées sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

La Semaine Olympique et Paralympique (SOP) est une première étape dans le rapprochement entre sport et école, mais il nous faut aller plus loin pour une collaboration étroite entre l'école et les clubs tout au long de l'année.



Laurence DE JAEGERE
Présidente du CDOS du Nord

BONNES PRATIQUES



Tremblay-en-France (93) : une continuité éducative exemplaire entre école, USEP et clubs

La municipalité finance l'adhésion à l'USEP de tous les élèves de CM1 (15 écoles élémentaires, 4,20 € par élève), permettant la mise en place d'interventions sportives pendant le temps scolaire et de rencontres entre classes. Le soir, lors du temps d'étude, les clubs de la ville interviennent directement dans les écoles pour faire découvrir différentes disciplines — rugby à toucher, sports collectifs, activités de motricité — dans un cadre non compétitif et inclusif. Résultats : hausse du nombre d'élèves engagés dans une pratique régulière, climat scolaire apaisé, et retombées positives partagées pour les enfants, les enseignants et les clubs.

Laval Agglomération (53) : intégration des actions APS depuis plus de 10 ans dans le PEdT de l'intercommunalité qui fait intervenir clubs et éducateurs, avec un taux de satisfaction élevé des bénéficiairesplace d'interventions sportives pendant le temps scolaire et de rencontres entre classes.



ON FAIT ÉQUIPE

Le mouvement sportif s'engage pleinement aux côtés des collectivités et des écoles pour faire vivre le pacte local sport-éducation :

- **Les clubs** interviennent dans les écoles pour faire découvrir les sports.
- **Les CROS, CTOS et CDOS**, accompagnent les collectivités dans l'élaboration des PEdT intégrant un volet sport, facilitent les partenariats locaux et valorisent les communes engagées dans la démarche “Un élève, un club”.
- **Les fédérations** conçoivent des formats d'initiation accessibles, adaptés aux temps périscolaires et extra-scolaires, et mettent à disposition leurs animateurs (notamment l'Union sportive de l'enseignement primaire, USEP) pour soutenir les activités sportives en milieu scolaire.
- **Le CNOSF** appelle au rétablissement du *Pass'Sport* pour les 6-13 ans, dispositif essentiel pour garantir l'accès à la pratique sportive des enfants de familles modestes. Sa suppression en 2025 a privé plusieurs milliers d'enfants d'un accès à une première expérience dans les associations sportives.

1. Contribution du CNOSF à la Convention citoyenne sur le temps d'enfant, octobre 2025 / 2. Données ANCT, 2025 / 3. ONAPS, étude évaluative du dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne au sein de l'académie de Créteil / 4. Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Une ambition renouvelée pour les équipements sportifs

L'accès à des équipements sportifs en nombre suffisant, diversifiés et de qualité conditionne la pratique sur tout le territoire. **Notre ambition vise à renforcer l'offre d'équipements disponibles** par plusieurs actions complémentaires : **moderniser les équipements des clubs qui le nécessitent, grâce à un partenariat innovant "SportRenov" que nous préparons pour 2026, inspiré du programme EduRénov de la Banque des Territoires**¹; encourager la construction **ciblée et raisonnée** d'équipements structurants, grâce à une planification plus stratégique et mieux outillée; **élargir et mieux répartir les créneaux disponibles** pour accroître l'usage des installations et **faciliter l'accès des associations sportives aux équipements scolaires** hors temps éducatif.

NOS IDÉES D' ACTIONS

- **Coordonner et faciliter l'ouverture des 26 000 équipements scolaires en dehors des temps éducatifs** pour les clubs de la commune, conformément au plan héritage du ministère des sports (juillet 2024) et à la circulaire du 8 septembre 2025, afin d'atteindre 100 % d'ouverture d'ici 2027 via des conventions communes-écoles-clubs.
- **Créer les conditions d'un meilleur taux d'usage des équipements sportifs municipaux existants**, en ouvrant **de nouvelles plages horaires** lorsqu'elles sont trop limitatives en soirée ou le week-end, en améliorant **l'allocation et la répartition** des créneaux disponibles grâce à une meilleure mesure de l'occupation effective, et en permettant aux associations sportives de venir pratiquer dans les équipements de proximité **en autonomie**, en les responsabilisant sur le plan assurantiel et pour la répartition éventuelle des coûts de fonctionnement énergétiques.
- **Encourager les partenariats public-privé** pour la construction ciblée d'équipements sportifs structurants, qui soient le plus souvent possible modulables et mutualisables entre plusieurs familles de sports (sports de raquette, de combat, d'eau, etc.). Pour garantir leur pertinence et leur efficacité, ces projets de construction doivent s'inscrire dans une programmation concertée qui doit mieux s'appuyer sur **l'échelon intercommunal, mieux mobiliser les données de la plateforme Data ES** pour répondre aux vrais besoins quantitatifs et qualitatifs, et figurer comme une **priorité des préfets** en tant que délégués territoriaux de l'Agence Nationale du Sport.
- **Rénover les infrastructures sportives des clubs municipaux qui le nécessitent** et accompagner leur rénovation énergétique, **en s'appuyant sur le partenariat innovant "SportRenov" que nous préparons** pour 2026 avec la Banque des Territoires, inspiré du programme EduRénov, qui a permis la modernisation des établissements scolaires.



ZOOM SUR

Data ES, un outil clé pour la planification

En place depuis 2005, il est la **base de données nationale du Ministère des Sports** qui recense l'ensemble des **équipements sportifs et des lieux de pratique** en France. Mis à jour quotidiennement, ce référentiel exhaustif et fiable **constitue un outil d'aide à la décision qui n'est pas encore assez exploité par les acteurs publics comme privés**, alors qu'il permet de repérer les zones sous-équipées, d'orienter les investissements à la lumière des besoins réels par bassin de vie et de favoriser une articulation cohérente entre sport, urbanisme et territoires au sein des politiques d'aménagement.

BONNES PRATIQUES



Réaménagement :

à Joinville-le-Pont (94), 10 000 m² d'espaces délaissés sous l'Autoroute A4 ont été transformés en « Le Spot », un terrain multifonctionnel combinant sport et street-art. Le site accueille accueille basket, pumptrack, parkour, escalade et espaces de détente.

Adaptation des équipements avec son dispositif « Gymproxi » : la **Fédération Française de Gymnastique (FFGym)** incite ses clubs à développer des locaux annexes pour proposer des activités de découverte, tout en mettant à disposition des kits mobiles « Multi-gym » et « Parkour », permettant de pratiquer des activités gymniques en itinérance.

Mutualisation : à **Blagnac (31)**, la mutualisation des gymnases entre communes voisines de l'intercommunalité a permis de réduire de 20 % les coûts d'entretien et d'augmenter de 40 % le nombre de créneaux disponibles pour les clubs.

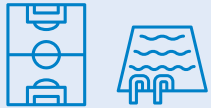
Ouverture des équipements scolaires : à **Chambly (60)**, les salles de motricité des écoles maternelles accueillent des activités de gymnastique douce pour les clubs. à **Saint-Quentin (02)**, le club de handball s'entraîne dans les gymnases du collège et du lycée. **Aux Herbiers (85)**, la commune a signé une convention avec le collège pour centraliser les créneaux des clubs, favorisant la création d'un club d'escalade et permettant au collège d'ouvrir un cours de théâtre en soirée.

Créneaux permettant la pratique autonome par les clubs : en place depuis 2014 à **Paris (75)**, un premier bilan a constaté "le succès de ce dispositif", les heures d'utilisation sont passées de 80 à 320 heures par semaine, sans incident majeur signalé.



80 %

des installations scolaires restent actuellement **fermées en dehors des heures d'enseignement**.⁵



86 %

des équipements recensés ont **plus de 20 ans** et plus d'**UN TIERS** de ceux construits avant 1985 n'ont **jamais fait l'objet de rénovation majeure**² (et même 62 % s'agissant des centres aquatiques³).



Le taux d'occupation moyen des équipements sportifs serait inférieur à 50 %⁷



ON FAIT ÉQUIPE

- **Le CNOSF et la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) préparent pour 2026 un partenariat pluriannuel "SportRenov"**, qui permettra d'accompagner la rénovation énergétique et l'adaptation climatique des équipements sportifs français détenus par les collectivités locales. L'objectif : aider les clubs sportifs fédérés et les collectivités à moderniser leurs infrastructures pour encourager une pratique sportive régulière, inclusive et de qualité, génératrice de bénéfices pour la santé et la citoyenneté, tout en répondant aux enjeux climatiques. Ce partenariat mobilisera les fédérations, les clubs et les collectivités locales, en lien avec l'Etat, pour proposer les outils adaptés, l'ingénierie technique et les solutions de financement concrètes mises en place par la Banque des Territoires pour une transposition adaptée aux clubs sportifs du programme EduRénov.
- **Les CDOS** diffuseront l'information aux acteurs de terrain sur ce partenariat en construction, qui procurera aux élus qui le souhaitent **un soutien inédit** pour la rénovation des clubs sportifs municipaux avec **l'accès à des prêts de long terme à taux bonifiés et la gratuité de l'ingénierie technique mise à disposition par la Caisse des dépôts**.
- **Les CROS/CTOS/CDOS** faciliteront également la mise en place dans les territoires **des conventions tripartites entre collectivités, clubs et établissements scolaires**, qui permettront l'utilisation des installations sportives scolaires en dehors du temps éducatif par les clubs dans des conditions transparentes et sécurisées.

1. Entité relevant de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) / 2. Rapport de la Cour des Comptes, Les politiques publiques en faveur des jeunes, 2025 / 3. Quels équipements pour une nation sportive ? Belkhir BELHADDAD, Mars 2022 / 4. Média Filière pour le compte du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, son Pôle Ressources National Sport- Innovations (PRNSI) et l'Agence Nationale du Sport (ANS), Annexe 2A, Analyse de l'occupation des équipements sportifs sur la base d'une plage horaire de 18 h, novembre 2025 / 5. Déclaration de Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative / 6. Inspection générale de la Ville de Paris, Audit des créneaux autonomes de la DJS, mars 2022 / 7. Etude réalisée par le CDES, Média Filière, Olbia pour le compte du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, son Pôle Ressources National Sport- Innovations (PRNSI) et l'Agence Nationale du Sport (ANS), Annexe 2A, Analyse de l'occupation des équipements sportifs, novembre 2025

Un dialogue au service de **normes sportives concertées**

Le décret "Lamour" du 7 janvier 2006 a réparti les responsabilités en matière de sécurité et de mise en conformité des équipements sportifs, et la CERFRES joue depuis 2009 **un rôle clé dans la médiation entre élus locaux et mouvement sportif sur les règlements fédéraux relatifs aux équipements**. Dans une même volonté de rapprochement entre les acteurs, il s'agit aujourd'hui d'instaurer une approche plus concertée et plus pragmatique sur les normes sportives dites "*grises*", qui se situent entre réglementations publiques et labellisations impulsées par les fédérations et les ligues professionnelles. L'enjeu est de mieux accompagner les collectivités et les clubs professionnels dans leurs adaptations, sans fragiliser leurs projets et la continuité de la pratique sportive. Cette concertation doit également permettre d'**intégrer de manière équilibrée les impératifs de transition écologique** dans la gestion et la pratique du sport — qu'il s'agisse de sobriété énergétique, de gestion du stress hydrique ou d'adapter les règlements sportifs aux nouvelles conditions climatiques.

NOS IDÉES D' ACTIONS

- **Aménager** des espaces réguliers de concertation entre les élus, les fédérations, les ligues et les clubs professionnels afin d'anticiper, partager et expliquer les projets de normes sportives dites « grises », qui se situent entre réglementations publiques et labellisations fédérales.
- **S'appuyer** sur la Commission du Sport Professionnel du CNOSF comme instance de dialogue, de médiation et de proposition entre fédérations, collectivités et exploitants d'équipements, en cas de situation de blocage.
- **Promouvoir** un réflexe de dialogue territorial avant toute évolution effective sur le terrain des labels et « normes grises », permettant aux collectivités et aux clubs professionnels concernés de se préparer aux adaptations nécessaires dans un cadre partagé et prévisible.
- **Prévoir** des périodes transitoires pour la mise en œuvre des évolutions demandées aux acteurs locaux lors des changements d'usage ou de catégorie / division dans les championnats sportifs.
- **Encourager** une approche équilibrée en termes d'écoresponsabilité des cahiers des charges événementiels et des normes sportives, en associant les fédérations, les collectivités et les experts techniques à la révision des référentiels liés par exemple à l'entretien des pelouses, à l'usage de l'eau ou à l'éclairage, pour concilier performance, écologie et soutenabilité budgétaire.



La CERFRES : une instance de dialogue qui a fait ses preuves

Créée en 2009 pour rapprocher les fédérations, les collectivités et les gestionnaires d'équipements, la Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES) joue **un rôle essentiel de médiation et d'anticipation des évolutions normatives**.

Elle permet d'évaluer l'impact réel des normes sur les territoires, d'harmoniser leur interprétation entre niveaux national et local, et d'instaurer un climat de confiance entre les acteurs évitant des réglementations inadaptées.

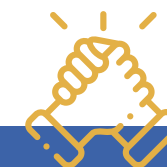
Les difficultés de terrain sur le sport tiennent surtout aux exigences liées à la montée en division. Les obligations fédérales, même si elles peuvent être légitimes, manquent souvent de souplesse.

D'où l'intérêt d'une meilleure concertation en amont et de plus de pragmatisme dans la mise en œuvre des changements attendus.



Vincent SAULNIER

**secrétaire général de
l'ANDES et vice-président
du conseil départemental
de la Mayenne**



ON FAIT ÉQUIPE

- **Le CNOSF** valorise le rôle et « l'esprit » de la CERFRES comme instance permanente de dialogue sur les règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs, associant les fédérations, les représentants des collectivités et les exploitants d'équipements pour une meilleure anticipation collective des évolutions réglementaires et une meilleure évaluation de leurs impacts.
- **Les fédérations et les ligues professionnelles** veillent à mieux partager en amont leurs projets de modifications des labels et « normes grises », pour permettre une meilleure concertation avec les élus locaux sur leurs implications en termes de cahiers des charges, de coûts et de bénéfices attendus, éviter les divergences d'interprétation entre niveaux (national, régional, départemental) et faciliter les périodes d'adaptation.
- Comme instance de dialogue, de médiation et de proposition, **la Commission du sport professionnel** du CNOSF peut jouer un rôle en cas de situation de blocage sur les « normes grises ».

Le “réflexe sport” dans la planification urbaine

Il est essentiel de considérer l'activité physique et sportive comme **un pilier de l'aménagement urbain**, au même titre que la mobilité, la vie économique, l'éducation, la culture ou la santé.

L'enjeu est de faire émerger un «**réflexe sport**» dans tous les documents de planification (PLU, SCOT, PLUi, projets d'aménagement), en s'appuyant sur des référentiels communs d'équipements et de pratiques, actualisés pour intégrer les nouveaux usages : sports urbains, sport de nature, sport-santé et loisirs actifs.

NOS IDÉES D' ACTIONS

- **Anticiper**, au moment de la construction/rénovation d'équipements ou de travaux d'aménagement urbain, une approche qualitative globale de l'aménagement sportif, prenant en compte la localisation des équipements sportifs, l'accessibilité piétonne et cyclable pour les rejoindre, la sécurité, la mixité des usages et la proximité avec les écoles et les lieux de vie.
- **Encourager** la concertation en amont entre collectivités, services de l'Etat, mouvement sportif - CROS / CTOS / CDOS, aménageurs et urbanistes, afin d'anticiper les besoins, d'apporter une ingénierie d'appui aux communes et de promouvoir une approche intégrée articulant mobilité, santé et sport dans la planification locale.
- **Expérimenter un mécanisme de “1 % sport”**, sur le modèle de l'initiative portée par la Fondation 1 % pour le Sport inspirée du 1 % artistique, afin que chaque opération d'aménagement consacre une part de son budget (1 %) au financement ou à la création d'un espace ou d'un équipement sportif, optimisant le foncier par la modularité, la multifonctionnalité et la réversibilité des usages.
- **Encourager** les collectivités à intégrer, dans les conventions d'aménagement ou les baux emphytéotiques administratifs, une clause d'ouverture des équipements sportifs privés aux clubs et aux écoles, afin de renforcer la mixité des usages et l'intérêt général.
- **Garantir** la compatibilité entre développement urbain et objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), en privilégiant la reconversion et le réemploi d'espaces existants (friches commerciales, entrepôts, grandes surfaces, parkings, terres excavées etc...) pour créer des équipements de proximité à faible empreinte foncière.



Mutualiser l'utilisation des équipements pour optimiser la pratique en particulier dans les zones denses où on manque d'infrastructures.



Pierre RABADAN
Adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, des Jeux olympiques et paralympiques et de la Seine



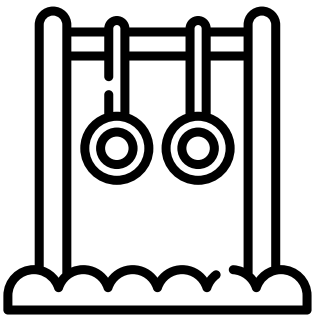
BONNES PRATIQUES

À Paris (75), le PLU bioclimatique adopté en 2023 (livre II) intègre le sport comme dimension obligatoire de l'aménagement urbain. Chaque projet d'envergure doit prévoir un espace de sport ou de pratique libre, inscrivant pour la première fois le sport dans la planification urbaine au même titre que les écoles ou les espaces verts.



ON FAIT ÉQUIPE

- **Le mouvement sportif** s'engage, en lien avec l'ANDES, l'Agence Nationale du Sport, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et les préfets localement, à accompagner les communes et intercommunalités dans l'anticipation et l'identification des besoins d'infrastructures et d'équipements sportifs pour nourrir les décisions des maires et présidents d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), notamment dans le cadre de leurs projets de construction ou d'aménagement urbains.
- **Les fédérations** partagent les besoins précis identifiés sur les infrastructures spécifiques qui concernent leurs disciplines, et dialoguent avec les autres fédérations pour favoriser une approche mieux mutualisée des besoins pour les familles de sports homogènes. Le Groupe de travail interfédéral « Equipements » du CNOSF facilitera cette coordination.



Territoire sportif, territoire attractif

Notre ambition est de faire de l'offre sportive locale **un vrai critère du choix d'un territoire de vie.**

Pour cela, aux côtés des municipalités, nous voulons notamment entretenir la dynamique autour des grands évènements sportifs, des communautés et animations sportives locales et aussi mieux favoriser le rayonnement des territoires à travers la mise en valeur des succès et de la figure de leurs sportifs.

NOS IDÉES D' ACTIONS

- **Mettre** en avant la réussite et l'exemplarité des sportifs locaux, notamment par une politique d'affichage en ville, afin de mieux valoriser leur territoire d'origine et leur club de formation.
- **Encourager** les partenariats entre les services municipaux, les offices de tourisme, les agences d'attractivité et le mouvement sportif pour soutenir l'organisation d'événements sportifs dans l'espace public et leur promotion.
- **S'appuyer** sur le label Ville Active & Sportive pour en faire un levier de diffusion des meilleures pratiques des politiques publiques sportives des municipalités et renforcer leur visibilité à travers tout le pays.
- **Faire vivre** la communauté Terre de Jeux comme réseau fédérateur du sport dans les territoires, réunissant élus, clubs, fédérations et citoyens, à travers l'animation de grands temps forts sportifs et la projection vers les Jeux d'hiver des Alpes Françaises 2030.
- **Associer** la communauté étudiante aux dynamiques sportives locales en :
 - Soutenant l'organisation de compétitions universitaires, notamment les championnats de France universitaires, mobilisant les collectivités locales comme partenaires logistiques et événementiels.
 - Facilitant l'implantation de clubs universitaires fédéraux (mise à disposition d'infrastructures municipales, subventions dédiées).



Il ne faut pas abandonner l'héritage des Jeux. Nous devons lui redonner un souffle collectif, le faire vivre dans nos communes.



Damien ALLOUCH
Maire d'Epinay-sous-Sénart



Fabien SAGUEZ
Président de la Fédération Française de Ski (FFS)

La valorisation des athlètes originaires d'une commune est une bonne pratique à généraliser, afin de valoriser l'appartenance à une commune et à un club.



ZOOM SUR

Le sport constitue un moteur d'attractivité pour les territoires :

- **Les grands événements sportifs** sont perçus comme **l'élément qui rassemble le plus les Français** devant la gastronomie, le modèle de protection sociale, les traditions, la langue française, l'art de vivre à la française, les valeurs de la République, le patriotisme, l'amour du pays, etc.¹

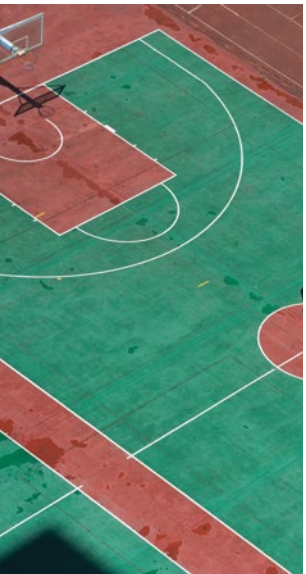


- **Les sportifs eux-mêmes** représentent la **deuxième catégorie de la population** qui rassemble le plus les Français, affichant une hausse de 8 points en deux ans après les Jeux olympiques et paralympiques, devant les responsables d'association, les enseignants, les artistes, etc.²

BONNES PRATIQUES



- **La ville de Deauville (14)** organise plus de 70 compétitions sportives (principalement équestres et de triathlon), dont une quinzaine de niveau international.
- **La ville de Cap d'Agde (34)** et **l'office du tourisme** collaborent en vue d'un événement running d'envergure nationale.



ON FAIT ÉQUIPE

- **Le CNOSF** appelle à maintenir la compensation liée à l'ancienne taxe sur les spectacles perçue par certaines communes ou à sécuriser un mécanisme équivalent, afin que les villes hôtes bénéficient d'un retour économique proportionné à leur engagement en faveur des grands événements sportifs, à l'image des recettes dont disposent les spectacles de musique vivante.³
- **Le CNOSF et ses organes déconcentrés (CROS / CTOS / CDOS)**, en collaboration avec les collectivités, se mobilisent pour accompagner et coordonner les événements phares de l'olympisme et du sport, afin de faciliter leur déclinaison locale (Fête du Sport : 14 septembre, Journée Olympique : 23 juin, Journée Mondiale du Bénévolat : 5 décembre, Semaine Olympique et Paralympique, etc.), pour ancrer durablement la dynamique post-Jeux dans la vie locale.

1. Ipsos CESI-Ecole d'ingénieurs pour EBRA, Baromètre du lien social - vague 3, mars 2025 / 2. Ibid / 3. 2,7 M€ pour Saint-Denis, 823 000 € pour Le Mans, 600 000 € pour Reims : des exemples de manques à gagner estimés, dans le cadre de l'actuelle discussion budgétaire, en cas de suppression de la compensation de l'ancienne taxe sur les spectacles

Un club, **une entreprise !**

Les entreprises et les collectivités, **moteurs du développement économique territorial**, et les associations sportives, **acteurs de la cohésion sociale**, disposent d'atouts complémentaires à mobiliser au service du développement de la pratique sportive locale et donc du bien-être des habitants.

NOS IDÉES D' ACTIONS

• **Mobiliser les entreprises pour renforcer la vie sportive associative**

- **Encourager** le mécénat de compétences via la mise en relation des expertises des entreprises avec les clubs et associations dans les domaines essentiels à leur gestion (administratif, numérique, communication, gestion...).
- **Favoriser** l'apport en nature ou en services par les entreprises locales – télécommunications, énergie, logistique, maintenance – au profit des clubs sportifs, pour renforcer leurs capacités opérationnelles.
- **Inciter** les entreprises à connecter leurs propres salariés aux clubs : pratique sportive régulière, engagement bénévole, tutorat associatif, afin de renforcer les liens entre monde économique et vie locale.

• **Accompagner les parcours et les compétences**

- **Développer** des partenariats formation entre entreprises, collectivités et mouvement sportif pour la formation des bénévoles, la professionnalisation des dirigeants associatifs et la reconversion des athlètes vers les métiers du sport, de la gestion ou de l'encadrement.



9 %

Les clubs sportifs ont un besoin croissant de nouveaux leviers de financement, et **le secteur privé peut jouer un rôle clé** : seulement **9 %** des produits des structures sportives fédérées **proviennent des partenariats privés**.



86 %

Le mécénat s'est beaucoup développé dans la période récente en faveur du sport, et le mécénat sportif s'ancre dans les territoires : **86 % des mécènes du sport** soutiennent des **associations sportives locales** et les projets visent **les clubs amateurs et les équipements sportifs de proximité**.



16 %

Mais seules 16 % des entreprises pratiquant le mécénat sont engagées par la forme du **mécénat de compétences** : un élément clé à développer.



Les entreprises veulent s'engager, il faut leur offrir un cadre clair et des projets concrets.



René MÉRIL
Président du CTOS de Martinique

BONNES PRATIQUES

- Au-delà du soutien financier, le secteur privé peut être une ressource utile au recrutement de bénévoles. A titre d'exemple, les partenaires privés de **la Fédération Française Handisport** se mobilisent particulièrement pour effectuer du **mécénat de compétences**.
- **Ville d'Avrillé (49)** : les entreprises du territoire organisent des job-datings, pour mettre en relation leurs collaborateurs et les associations sportives locales.



ON FAIT ÉQUIPE

Le mouvement sportif jouera un rôle moteur pour renforcer les synergies entre le monde économique et les clubs. Il favorisera la mise en relation, la diffusion des bonnes pratiques et la structuration d'un réseau d'entreprises partenaires du sport local en :

- **Facilitant** l'organisation de formats de rencontres pour promouvoir le partage de solutions opérationnelles, notamment en matière de mécénat de compétences.
- **Recensant** les besoins et problématiques des clubs et associations sportives (administration, gestion, numérique, communication, transition écologique, etc.) pour faciliter leur mise en relation avec les entreprises locales susceptibles d'y répondre.

Un bénévole, une équipe

L'enjeu est de réenclencher une véritable dynamique pour le bénévolat (et pour l'emploi sportif) à l'échelle locale, en s'appuyant sur **la commune comme point d'ancrage et en tissant des liens durables entre clubs et citoyens**. Cela suppose de faciliter le recrutement, de mieux favoriser l'accès aux formations, de mieux reconnaître les compétences développées, mais aussi de mieux valoriser celles et ceux qui s'impliquent, tout en allégeant les contraintes administratives qui pèsent trop souvent sur leur engagement.

NOS IDÉES D' ACTIONS

- **Renforcer** le recrutement et la montée en compétence des bénévoles, en leur donnant accès à des dispositifs de **formation** adaptés, comme il en existe à l'initiative du CNOSF pour les dirigeants associatifs (Femmes dirigeantes et Dirigeants de demain), dans les fédérations, ou dans le cadre de Certif'Asso (qui a remplacé le Certificat de Formation à la gestion Associative) désormais ouvert à tous les bénévoles, y compris les mineurs de moins de 16 ans.
- **Valoriser** l'engagement bénévole en associant **une reconnaissance formelle** (dans la logique des « Open badge » décernés aux volontaires des Jeux) **et une reconnaissance symbolique**, notamment par la remise de médailles de la ville et l'organisation d'événements conviviaux dédiés pour mettre en lumière et saluer l'investissement de celles et ceux qui contribuent activement à la vitalité de la vie sportive locale.
- **Structurer** les communautés de bénévoles. La commune, ou l'intercommunalité, peut devenir le point de convergence entre les besoins des associations et les envies d'engagement des habitants. La création d'un **cercle des bénévoles**, piloté conjointement par la collectivité et les associations locales, permettrait de recenser les besoins, d'orienter les volontaires selon leurs compétences et disponibilités, et d'assurer une coordination efficace entre acteurs locaux. Cela peut se matérialiser comme dans certaines villes par l'activation d'une plateforme digitale.
- **Développer les groupements d'employeurs territoriaux**, permettant à plusieurs clubs d'un même bassin de mutualiser leurs besoins en compétences (administration, gestion, encadrement, communication) et de proposer des emplois professionnels pérennes, apportant un renfort en ressources humaines complémentaire aux bénévoles.



BONNES PRATIQUES



- **En Vendée (85)**, les communes ont créé un **club de bénévoles** (sportives et non sportives), montrant comment une coordination centralisée peut répondre efficacement aux besoins des clubs tout en optimisant les ressources humaines.
- **Avec sa plateforme digitale "Cannes bénévoles", la ville de Cannes (06)** permet aux citoyens de découvrir et de s'inscrire facilement à des missions ponctuelles de bénévolat. La ville de Rennes (35) dispose également d'un portail dédié, offrant une vision claire sur la répartition et les missions des bénévoles.
- Dans de nombreuses communes, **des soirées dédiées aux bénévoles** et la remise de **médailles de la ville** permettent de reconnaître et mettre en lumière l'engagement de celles et ceux qui font vivre la vie sportive locale.
- **Groupeement d'Employeurs Départemental Inter-Associatif (GEDIA) Limoges (87)** : mise à disposition d'employés du groupeement d'employeurs pour assurer les tâches administratives dans les clubs.



86 %

Le bénévolat est au cœur du modèle associatif sportif français : **86 %² des associations sportives fonctionnent sans salarié** et l'écosystème repose sur **3,5 millions de bénévoles**, ce qui fait du sport le premier secteur d'engagement.



6 %

Le sport représente environ **6 % des groupements d'employeurs (GE)** en France (390 GE³ non marchands relèvent exclusivement du secteur sportif sur les 6485 GE⁴ tous secteurs confondus⁵).

Le bénévolat, pilier du modèle sportif rural, est indispensable mais fragilisé : difficulté à renouveler les cadres, usure des dirigeants, complexité administrative décourageante, responsabilités accrues.



Christian LEGEARD
Président de la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural



ON FAIT ÉQUIPE

Le CNOSF, avec ses fédérations, ses CROS, ses CTOS et ses CDOS, s'engage aux côtés des municipalités pour :

- **Améliorer la visibilité de l'offre (nationale et territoriale) de formation** à destination des bénévoles, y compris par la mise à l'étude en lien avec l'AFDAS (opérateur de compétences de la branche sport) d'un **nouveau portail** digital permettant un meilleur recensement des contenus disponibles et des parcours utilisateurs partant des besoins des acteurs de terrain
- **Favoriser la féminisation et le rajeunissement des instances dirigeantes**, à travers l'essaimage territorial de son dispositif « Club des 300 » pour les femmes dirigeantes et la poursuite du déploiement de son programme « Dirigeants de Demain »
- **Collaborer avec le ministère du Travail et le Groupe Caisse des dépôts** (qui pilote le « Passeport compétences ») pour mettre au point une certification reconnaissant les parcours des dirigeants sportifs locaux (ex : Présidents,

Trésoriers, Secrétaires généraux des associations sportives), actant les compétences acquises et améliorant le lien avec les droits à formation.

- **Créer un label national du bénévolat sportif**, avec l'appui du ministère et de la Fédération des médaillés de la Jeunesse, des sports et de l'Engagement associatif, accompagné d'un événement de remise, de galons d'ancienneté, d'une tenue officielle, etc.
- **Animer la mise en œuvre de la feuille de route de soutien au bénévolat, avec un point d'étape** chaque année à l'occasion de la journée mondiale du bénévolat (5 décembre)
- **Faciliter le déploiement territorial des groupements d'employeurs**, que ce soit à travers les CDOS ou des coopérations renouvelées, avec les autres acteurs engagés sur ce sujet.

1. Brutel C., « Comment l'emploi salarié et le bénévolat caractérisent les associations sportives », INJEP analyses et synthèses, n° 26, 2019 / 2. CNOSF x Dispositif Local d'Accompagnement de l'ESS (DLA), Les Groupements d'employeurs dans le sport, Juin 2024 / 3. CESE, Les groupements d'employeurs, Novembre 2018 / 4. Une enquête nationale sur les Groupements d'Employeurs dans les secteurs du sport, des loisirs et de l'animation a été lancée en mai 2025 par le ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative, COSMOS, l'AFDAS, la Fédération Française de Badminton et la Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs (FNPSL), pour bénéficier de données actualisées sur ce dispositif. / 5. Décret n° 2025-616 du 3 juillet 2025 et arrêté du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative du 3 juillet 2025.

Le Contrat Local de Santé : jamais sans le sport

Faire du sport un pilier à part entière de la santé publique locale, c'est reconnaître qu'il ne se limite pas au soin : il est aussi un levier de **prévention**, de **cohésion sociale** et de **vitalité territoriale**.

En conjuguant nos efforts — **communes, intercommunalités, mouvement sportif, Agences Régionales de Santé (ARS) et professionnels de santé** — nous voulons faire du **Contrat Local de Santé (CLS)** un véritable cadre de coopération intégrant systématiquement l'activité physique et sportive. L'objectif : assurer une continuité entre la **prescription médicale, l'accompagnement individualisé et la pratique durable en club**, afin que chaque parcours de santé puisse se prolonger par un parcours sportif.

Les **Maisons Sport-Santé**, repères du sport-santé sur tout le territoire, deviennent les **portes d'entrée locales** de cette dynamique : elles orientent, accompagnent et relient les habitants aux associations et clubs fédérés de proximité.

NOS IDÉES D' ACTIONS

- **Généraliser** l'intégration de l'activité physique et sportive dans les Contrats Locaux de Santé (CLS) pour faire du mouvement sportif un partenaire à part entière des politiques locales de santé publique.
- **Confier** aux CDOS un rôle d'appui et d'évaluation territoriale des actions sport-santé, afin d'assurer un suivi qualitatif et homogène des initiatives sur le terrain.
- **Développer** le réseau des Maisons Sport-Santé, en incitant davantage les communes et intercommunalités à en devenir porteuses ou partenaires, et en renforçant la coopération avec les clubs et les professionnels de santé.
- **Soutenir** la montée en puissance du nombre de clubs affiliés au réseau des Maisons Sport-Santé, pour consolider le lien entre accompagnement médical, prévention et pratique encadrée.
- **Encourager** les communes et intercommunalités à promouvoir la pratique sportive au sein même de leurs services, par des activités physiques adaptées pour leurs agents, en lien avec les Maisons Sport-Santé et les dispositifs locaux.



BONNES PRATIQUES



Reims (51) : son CLS (2024-2028) illustre une démarche intéressante d'intégration du mouvement sportif dans les politiques locales de santé. Plusieurs fiches-actions du contrat mettent l'accent sur la promotion de l'activité physique et sur le développement de passerelles entre acteurs de santé, communes et clubs sportifs locaux.



Les Contrats Locaux de Santé (CLS), créés en 2009, sont des outils de coordination entre les communes ou intercommunalités et les Agences Régionales de Santé (ARS). Leur vocation : adapter les politiques de santé aux besoins locaux et favoriser la prévention, la cohésion sociale et la qualité de vie des habitants. Chaque CLS s'appuie sur un plan d'actions pluriannuel élaboré avec les acteurs du territoire (communes, intercommunalités, associations, établissements de santé, services de l'État).

L'intégration du sport dans les Contrats Locaux de Santé démontre son efficacité : elle renforce durablement l'adoption d'une pratique régulière, notamment au sein d'un club, et contribue à ancrer la prévention dans les territoires.



30 %
des hommes



40 %
des femmes

n'atteignent pas des niveaux recommandés d'activité physique.¹

→ **550**

Maisons Sport-Santé recensées en 2024 :



300 sous statut associatif loi 1901,

100 portées par des collectivités territoriales,

150 affiliées à au moins une association ou fédération sportive.

Les CLS sont des outils efficaces pour amplifier et structurer les initiatives de sport-santé et d'activité physique adaptée qui fonctionnent déjà dans les territoires.



Philippe SAID

**Président du CROS
et de la CRdS de
Nouvelle-Aquitaine**



ON FAIT ÉQUIPE

- **Le CNOSF** mobilisera les fédérations, les CDOS et les clubs pour accompagner les communes et intercommunalités dans le déploiement de Contrats Locaux de Santé (CLS) intégrant du Sport et des Maisons Sport-Santé tout en favorisant l'offre nationale de sport-santé du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Il apportera son soutien à la filière STAPS pour que soient consolidées la formation et la reconnaissance des éducateurs dans le champ de l'activité physique adaptée.
- **Les CDOS** accompagneront les communes et intercommunalités dans la mise en œuvre des CLS, conduiront les diagnostics territoriaux et évalueront les actions sport-santé pour favoriser la cohérence et l'efficacité des actions menées sur le terrain. Ils continueront de soutenir la création d'antennes locales de Maisons Sport-Santé et orienteront les bénéficiaires vers les clubs labellisés sport-santé.
- **Les clubs** poursuivront leur rôle de lien entre santé et sport : ils accueilleront les publics orientés par les Maisons Sport-Santé en leur proposant des activités physiques adaptées, tout en développant des offres de sport-santé adaptées aux attentes de leurs licenciés.

1. Santé Publique France, 2024 / 2. LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HSPT) / 3. Rapport de suivi de l'AMI porté en Seine-Saint-Denis par l'ARS Ile-de-France, Paris 2024 et l'Agence nationale du Sport, 2023 / 4. Stratégie Nationale Sport-Santé 2025-2030, 12 mesures ambitieuses pour développer l'activité physique pour tous, lutter contre la sédentarité et améliorer le bien-être

Un club, **une chance**

Le club sportif est **un acteur de transformation sociale** à part entière. Ancré dans un territoire, il doit permettre à chaque citoyen — quel que soit son âge, son genre ou sa condition — non seulement de s'épanouir dans sa pratique sportive, mais aussi de mieux **trouver sa place dans la société et la vie locale**.

Notre ambition : faire du club **le premier lieu d'inclusion et d'égalité des chances**, en renforçant son rôle éducatif, social et intergénérationnel. Il doit favoriser **la mixité et la participation féminine**, proposer aux seniors une pratique et des services adaptés, ouvrir plus largement ses portes aux **personnes en situation de handicap**, et devenir ainsi un moteur de cohésion à 360° dans les territoires.

NOS IDÉES D' ACTIONS

- **Favoriser l'égalité des chances :**
 - **Raviver l'Alliance pour l'inclusion par le sport**, structurée en 2023 autour de trois piliers : prévention du décrochage scolaire et de la délinquance chez les jeunes, insertion professionnelle et remobilisation autour des valeurs du sport, avec pour objectif l'engagement de **30 000 clubs sportifs d'ici 2030**.
 - **Poursuivre la montée en puissance des opérations « Du Stade vers l'emploi »**, pour recruter sur les terrains de sport où des talents et des qualités humaines se révèlent dans la pratique sportive en équipe, avec la coopération croisée des entreprises, des élus, du mouvement sportif et des acteurs de l'emploi.
- **Développer la pratique féminine et promouvoir la pratique en mixité :**
 - **Accentuer** la rénovation des équipements sportifs, y compris des structures essentielles comme les vestiaires, qui sera une dimension à prioriser dans le cadre du partenariat en construction avec la Banque des territoires - cf. Proposition n° 2 sur les Équipements.
 - **Créer** des conventions d'occupation des équipements en libre-service avec des associations sportives féminines.
 - **Valoriser** les clubs exemplaires en matière de parité et de mixité.
- **Saisir l'opportunité de la "Silver Economy" du sport et faire du vieillissement actif un pilier de la cohésion locale :**
 - **Sensibiliser** les seniors à la pratique santé et au bénévolat associatif, en valorisant leur rôle dans la transmission, l'encadrement et la convivialité au sein des clubs.
 - **Recenser et valoriser** les clubs labellisés ou disposant d'une offre sport-santé ou adaptée aux plus de 60 ans.
- **Favoriser l'accueil en club des personnes en situation de handicap :**
 - **Encourager les communes et intercommunalités** à proposer des candidatures groupées au label Club inclusif, dont les sessions de formation sont financées par le CPSF, et le développement des structures para-accueillantes pour élargir le maillage territorial.



+11 000 **38,9 %** **14 %**

Plus de **11 000 clubs** sont engagés dans l'inclusion par le sport au niveau national à travers le dispositif « Clubs Sportifs Engagés » piloté par France Travail, qui a déjà touché **150 000 bénéficiaires** depuis son lancement en 2022, avec **un taux de retour à l'emploi de 50 % en 2024**.



Seules **38,9 % des licences** sont féminines en France¹. Les équipements de proximité en libre accès sont utilisés à 90 % par des hommes².

50 %

1 fille sur 2 abandonne le sport avant ses 15 ans, un taux 6 fois plus élevé que pour les garçons³.

Les seniors **représentent 33 % de la population mais encore seulement 14 % des licenciés fédéraux**. Trois freins majeurs à la pratique se présentent : le manque d'information sur l'offre disponible, l'inadéquation des horaires proposés avec la vie professionnelle quand ils sont encore actifs, la recherche d'une pratique plus orientée vers le plaisir, la sociabilité et le bien-être⁴. Le passage à la retraite est vu comme un moment clé pour renforcer lien social et santé⁵.



12 %

Avant le programme « Club inclusif » mené par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), **80 % des collectivités menaient déjà des actions en faveur du parasport mais seulement 12 %** d'entre elles disposaient d'une politique véritablement structurée. Trois ans plus tard, cette proportion atteint **20 %**⁶.

BONNES PRATIQUES



- **Saint-Ouen (93) :** convention d'occupation annuelle signée entre l'association Comète Club (qui réunit des femmes qui jouent au basketball) et la municipalité. Elle permet de réserver 1 h 30 par semaine à la pratique des femmes, sur un terrain de la commune en libre accès.
- **Vichy (03) :** rénovation du plateau omnisports avec une refonte des vestiaires pour mieux accueillir les pratiquantes régulières et loisirs.
- **La Fédération Française de Tennis de Table (FFTT)** va mettre en place des navettes de ramassage pour les seniors, pour assurer les trajets entre chez eux et le lieu de pratique. Les collectivités ont un rôle crucial à jouer dans ce dispositif : l'identification des bénéficiaires et des itinéraires, et un potentiel financement.
- **Village-Neuf (68),** les "Jeux des cheveux gris" s'organisent lors de la Journée Olympique en conclusion du cycle de pratique annuel.



On attend beaucoup plus d'un club que le développement d'une discipline.



Jean-Pierre HUNCKLER

Président de la Fédération Française de Basketball (FFBB)



ON FAIT ÉQUIPE

- **Le CNOSEF :**
 - **rejoint** le comité de pilotage du dispositif des Clubs Sportifs Engagés, piloté par France Travail pour améliorer la collaboration entre le monde du sport et celui de l'emploi ;
 - **impulsera** un prix de l'égalité des chances, qui récompensera les clubs les plus fortement engagés dans l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi, à travers le sport.
 - **renforce l'essaimage territorial de son programme de formation à destination des femmes dirigeantes bénévoles** pour favoriser la féminisation des instances.
- **Les CROS / CTOS / CDOS recensent et valorisent** l'offre sportive adaptée aux seniors au niveau local.

1. INJEP, Les licences annuelles des fédérations sportives en 2024, 23 juillet 2025. / 2. Étude d'Edith Maruéjols, Gironde. / 3. Rapport de l'UNESCO : L'accès des femmes et des filles au sport souffre encore d'un important retard, 2024. / 4. USC, L'évolution de la pyramide des âges sur la pratique sportive, avril 2025. / 5. INJEP, Les licences annuelles des fédérations sportives en 2024, 23 juillet 2025. / 6. Évaluation du programme Club inclusif, Quadrant conseil, CPSF, octobre 2025.

Le Projet Sportif Local (PSL) : une ambition, une méthode, un outil

Faire des PSL de véritables **cadres de coopération** entre collectivités, mouvement sportif, services de l'État et partenaires institutionnels (CAF, ARS, ANCT...), pour coordonner les politiques sportives locales. Leur objectif est simple : doter chaque territoire d'une stratégie partagée pour la pratique sportive, adossée à un diagnostic de besoins, une planification d'investissements et une gouvernance concertée.

Pour accompagner cette dynamique, le **CNOSF** annonce la création de son **Conseil des villes** qui sera en charge, au cœur de sa gouvernance, d'**animer la mise en œuvre des recommandations du plaidoyer** et de faire vivre la coopération entre le bloc communal et le mouvement sportif.

NOS IDÉES D' ACTIONS

- **S'appuyer** sur la méthodologie proposée par l'ANDES, fondée sur le diagnostic territorial, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et la concertation entre acteurs, pour faire du PSL un outil de pilotage opérationnel des politiques sportives locales.
- **Cartographier** les initiatives locales déjà en place, afin d'identifier les bonnes pratiques, mutualiser les outils et favoriser la diffusion du modèle PSL dans tous les territoires.
- **S'inspirer** du modèle des Projets Éducatifs Territoriaux (PEdT) pour adosser au PSL des financements incitatifs (CAF, ARS, ANCT) destinés à soutenir les actions sportives de proximité.
- **Inscrire** le sport dans les plans pluriannuels d'investissement pour hiérarchiser les priorités, planifier les rénovations d'équipements et mutualiser les ressources à l'échelle intercommunale.



63 %

des CROS/CTOS/CDOS n'ont pas de PSL sur leur territoire mais plus de 65 % d'entre eux estiment qu'ils permettraient de mieux promouvoir les actions sportives locales.¹

Grâce à notre expertise, nous pouvons proposer aux communes un appui à la structuration de leur PSL, en agissant en tant que tête de réseau pour mettre en relation avec les différents acteurs de l'écosystème sportif.



Michaël GALLET
**Président du CDOS
Bouches-du-Rhône**

BONNES PRATIQUES



- **Arbois (39)** : articulation du PSL avec les politiques de santé et d'éducation. Résultat : rénovation et diversification de l'offre sportive (stade, city-stade, pumptrack, piscine), labellisation « Commune sportive » et « Ville Active et Sportive ».



LE PLAN SPORTIF LOCAL (PSL), C'EST QUOI ?

Le PSL est un outil de planification et de coordination des politiques sportives à l'échelle d'un territoire.

Porté par la collectivité (commune ou intercommunalité), ce plan associe le mouvement sportif, les services de l'État, les acteurs de santé, les associations, les entreprises et les habitants autour d'une même stratégie. Prévu par la loi, il repose sur trois piliers :

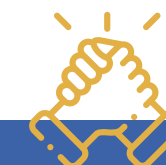
- un **diagnostic partagé** des besoins et des pratiques,
- un **programme pluriannuel d'investissement**, pour planifier et prioriser les rénovations et créations d'équipements
- une **gouvernance concertée**, garantissant cohérence et continuité de l'action publique sportive.

Le PSL vise à **structurer durablement l'action publique sportive** : il favorise la mutualisation des moyens, la lisibilité de la politique sportive locale et la complémentarité entre les acteurs du territoire.

Partageons, démultiplions les bonnes pratiques : si un maire peut révolutionner sa ville, 1 000 maires peuvent révolutionner le pays.



Quentin BRIÈRE
Maire de Saint-Dizier



ON FAIT ÉQUIPE

- Le **CNOSF** annonce la création d'un Conseil des villes qui sera en charge, au cœur de sa gouvernance, d'animer la mise en œuvre des recommandations du plaidoyer et réunira 15 à 20 élus du bloc communal représentant la diversité des territoires (urbains, ruraux, littoral, outre-mer, montagne, QPV, ZRR), aux côtés du représentant national des CROS/CTOS, de la représentante des CDOS et du Vice-président du CNOSF en charge des territoires. Il servira de caisse de résonance des bonnes pratiques locales et de laboratoire d'expérimentations, en lien avec l'ANDES.
- Les **CROS** joueront un rôle d'appui méthodologique et d'ingénierie territoriale pour accompagner les collectivités dans le diagnostic, la concertation et l'évaluation. En lien avec les CROS et avec les assemblées départementales de maires et les comités des fédérations, ils contribueront à faire vivre concrètement la gouvernance partagée du sport à l'échelle locale.
- L'**ANDES** partenaire ressource, mettra à disposition sa boîte à outils PSL, ses guides méthodologiques et son réseau de formation, afin d'accompagner les élus et techniciens du sport dans la formalisation et la mise en œuvre de leur plan.

1. Analyse des questionnaires transmis aux CROS/ CTOS / CDOS et des entretiens qualitatifs menés auprès d'eux, Affaires Publiques consultants et Winvolve, 2025

NOS 10 PROPOSITIONS pour un pacte sportif territorial

Pour animer la mise en œuvre des recommandations de ce plaidoyer et faire vivre le nouveau pacte sportif territorial qu'il appelle de ses vœux, le **CNOSF annonce la création en son sein d'un Conseil des villes. Il réunira une vingtaine d'élus du bloc communal, représentant la diversité des territoires, aux côtés du vice-président du CNOSF en charge des territoires, des représentants nationaux de ses comités départementaux, régionaux et territoriaux, et de l'ANDES.**

1 Un élève, un club !

Garantir l'accès de 100 % des élèves à la pratique sportive en club, en rapprochant les écoles des clubs par une information et des animations partagées, en réunissant les conditions (sortie des cours à 16 h, transport scolaire, tarification sociale) de l'accueil en club de **tous** les enfants et en coordonnant l'ensemble des acteurs des temps de l'enfant dans une gouvernance partagée, dont les **Projets Educatifs Territoriaux** (PEdT) doivent être la clé de voûte.

2 Une ambition renouvelée pour les équipements sportifs

Rénover les équipements des clubs municipaux trop vétustes ou énergivores grâce au partenariat **Sport'Renov** qu'impulse le CNOSF pour 2026 avec la Banque des Territoires (Groupe Caisse des dépôts) ; **retrouver des marges de manœuvre** pour la construction ciblée d'équipements sportifs structurants, grâce à l'appui de l'Agence Nationale du Sport une meilleure **planification** territoriale, plus de **mutualisations** fédérales et **d'attractivité** pour les partenaires privés ; **élargir et optimiser les créneaux** d'utilisation des équipements et **ouvrir pleinement les installations scolaires aux associations sportives** pour renforcer l'offre disponible.

3 Un dialogue au service de normes sportives concertées

Ouvrir de nouveaux espaces de dialogue entre collectivités et acteurs sportifs sur le sujet des « normes grises », ces cahiers des charges pour l'évolution des stades, équipements et installations des clubs professionnels en cas de montée en division dans les championnats, de façon à **mieux anticiper** les adaptations requises et à **faciliter** leur mise en œuvre dans le temps.

4 Le « réflexe sport » dans la planification urbaine

Prendre systématiquement en compte l'enjeu de la pratique sportive dans les stratégies et documents d'urbanisme, en en faisant dès le départ un paramètre clé de l'aménagement du territoire. Penser la reconversion d'espaces existants, la mixité des usages, garantir l'accessibilité des équipements et leur modularité pour les intégrer pleinement dans une approche globale d'aménagement éco-responsable pour des territoires plus actifs.

5 Territoire sportif, territoire attractif

Utiliser le sport comme un levier concret d'attractivité des territoires grâce à la mise en avant de leurs sportifs de haut niveau, à la dynamique de l'événementiel sportif local mais aussi à la mise en valeur, via les labels nationaux (Ville Active et Sportive, Terre de Jeux), des meilleures pratiques des politiques sportives des municipalités.

6 Un club, une entreprise !

Faire du tissu économique local un partenaire naturel du développement sportif en facilitant les liens entre clubs et entreprises du territoire, à travers des partenariats, du mécénat de compétences, des apports en nature ou en services au fonctionnement des clubs et la valorisation de l'engagement en club de leurs salariés, qu'il s'agisse de pratique sportive ou de bénévolat.

7 Un bénévole, une équipe

Entretien la vitalité du bénévolat à l'échelle locale, grâce à un accès facilité et digitalisé à une offre de formations adaptées, une meilleure reconnaissance des compétences acquises par l'expérience et la structuration de communautés mieux animées. Sur ces enjeux, le CNOSF fera de prochaines annonces, en lien avec l'État et ses autres partenaires publics et privés. Le développement de **groupements d'employeurs territoriaux** doit parallèlement permettre de mieux soutenir la structuration et le développement de l'emploi sportif et, en consolidant autour d'eux une équipe, d'alléger la charge administrative des bénévoles.

8 Le Contrat Local de Santé, jamais sans le sport

Ancrer durablement le sport dans les politiques locales de santé en intégrant systématiquement la dimension sportive dans les **contrats locaux de santé**, en fortifiant le réseau des Maisons Sport-Santé dans les territoires et en accompagnant la montée en puissance des clubs affiliés à ce réseau sur l'offre de sport santé et d'activité physique adaptée (APA).

9 Un club, une chance

Renforcer l'inclusion par le sport, en soutenant la démarche des « Clubs sportifs engagés » dans des actions d'insertion sociale et professionnelle par le sport, en favorisant la mixité, la pratique des seniors et l'accueil adapté des personnes en situation de handicap. Le club doit s'affirmer comme un lieu d'inclusion et d'égalité des chances et jouer, plus que jamais, un rôle éducatif, social et de cohésion reconnu dans les territoires.

10 Le Projet Sportif Local (PSL) : une ambition, une méthode, un outil

Faire du PSL la feuille de route des politiques sportives locales, co-construite entre bloc communal, mouvement sportif, services de l'Etat et partenaires institutionnels et privés. En s'appuyant sur la méthodologie proposée par l'ANDES, ce plan permettra de mieux anticiper les besoins, de mutualiser les moyens et d'inscrire durablement l'action sportive locale dans un cadre de coopération partagé.



Contact

indreetloire@franceolympique.com

